Le groupe de la « Jeunesse blanquiste » adhérent au Comité central socialiste révolutionnaire, qui reconnaît pour chef M. Henri Rochefort, vient de voter l'ordre du jour suivant :

Jeunesse blanquiste (groupe central). — Les délégués de sections, après avoir pris connaissance du *Bulletin municipal* et du *Journal officiel*, blâment les conseillers municipaux et les députés qui, par leurs votes cléricaux et réactionnaires, soutiennent le gouvernement dit de « Défense républicaine », qui n'est qu'un gouvernement composé de calotins, allant prendre leurs ordres auprès du saint-père ou des loges maçonniques.

Les délégués votent également une affirmation socialiste révolutionnaire demandant la liberté de conscience, la suppression des armées permanentes, la République « sans Dieu ni maître ».

La Société de l'histoire de la Révolution vient d'adresser au président du Conseil municipal la lettre suivante :

Paris, 5 janvier.

Monsieur le président,

Le *Bulletin municipal* du 30 décembre dernier contient (p. 4449) un rapport de M. Dausset, où il est dit que « la Société de l'histoire de la Révolution française est réduite à une simple publication qui a perdu de son intérêt », et que, pour ce motif, cette société a été enlevée de la liste des subventions, sur laquelle elle figurait depuis plus de dix ans.

Nous nous permettons, confirmant en cela les renseignements détaillés que notre société avait fait parvenir à M. Dausset lui-même, président de la 4e commission, de rectifier l'assertion de M. le rapporteur.

Loin d'être « réduite à une simple publication », c'est-à-dire à sa revue mensuelle, notre société n'a pas publié moins de vingt volumes, recueils de textes inédits, monographies d'érudition, répertoires, etc..., par lesquels elle s'est efforcée de rétablir la vérité historique. Nous citerons, parmi ces publications, les volumes sur le *Serment du Jeu de paume*, par M. Brette; la *Journée du 14 Juillet*, par M. Flammermont; le *Général La Fayette*, par M. Etienne Charavay; les *Mémoires de Chaumette*, par M. Aulard, et enfin deux publications importantes pour l'histoire de Paris, les *Procès-Verbaux de la Commune en 1792 et en 1793*, et les *Sections de Paris*, par M. Mellié, ainsi que les listes des députés aux diverses assemblées révolutionnaires, par MM. Guiffrey, Brette et Kuscinski.

Nous préparons actuellement plusieurs publications nouvelles, entre autres *l'Etat militaire de la France en 1793*, par M. Hennet, et la *Liste des noms révolutionnaires des communes*, par M. de Figuères.

Nous en appelons au Conseil municipal mieux informé.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de nos sentiments de haute considération.

Le bureau :

Jules Claretie, président; J.-J. Guiffrey, vice-président; A. Aulard, vice-président; Maurice Tourneux, secrétaire général; J. Guillaume, secrétaire général adjoint; Noël Charavay, trésorier.

M. Léon Bourgeois a présidé, samedi soir, au ministère de l'instruction publique, une réunion de l'Association internationale pour le développement de la science, des arts et de l'éducation.

Dans son rapport, le secrétaire général adjoint, M. E. Bourgeois, a communiqué la décision des différents groupes de l'Ecole internationale, de l'Ecole des Expositions de continuer l'œuvre de l'association à l'Exposition de Glasgow, au mois de juillet prochain. M. Geddes, secrétaire général du groupe anglo-américain, est chargé du secrétariat général pour cette occasion.

Des concours très considérables s'étant offerts à la suite de notre Exposition afin « de créer à Paris les organes effectifs de la vie internationale », un comité d'initiative a été formé pour recueillir ces concours.

Il ressort des explications de M. L. Herbette, conseiller d'Etat, le président actif du comité d'initiative, et de M. Geddes, que ce comité peut compter sur des apports immédiats tellement importants que sept instituts internationaux peuvent être installés aussitôt que seront trouvés les locaux pour les recevoir; entre autres, un musée international d'hygiène avec, pour noyau, l'unique collection Pasteur, un musée rétrospectif des expositions, un musée international de l'art public pour lequel 25,000 documents relatifs à l'histoire de Paris sont promis, un musée des colonies, de la paix, de la pêche, etc., dont les matériaux, réunis pour l'Exposition, ont été mis à la disposition des promoteurs de ce généreux projet. L'idée de le réaliser dans les pavillons de la rue des Nations a été abandonnée par le comité, malgré les encouragements matériels et moraux que son projet rencontre partout.

L'évêque de Montpellier, M. de Cabrières, a adressé au pape la lettre suivante :

Très Saint-Père,

J'ai reçu, par l'intermédiaire de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, la lettre admirable que Votre Sainteté a daigné lui écrire, en le priant de nous la communiquer.

Je ne veux pas tarder un instant à remercier Votre Souveraine Paternité d'avoir accompli ce grand acte, cet acte nécessaire, de protection vis-à-vis de nos congrégations religieuses, troublées dans leur recueillement ou dans l'exercice pacifique de leurs saintes œuvres de charité et d'enseignement par des menaces continuelles que rien n'expliquait...

... Supprimer, au sein du christianisme, ces foyers de zèle, de lumière, d'ardeur pour la vertu, ce serait en réalité faire reculer le genre humain vers la barbarie...

... Unis de cœur à Votre Sainteté, par les liens de la plus filiale obéissance, je vous remercie de tant aimer la France, de ne pas cesser de compter sur sa loyauté chevaleresque et de lui maintenir, malgré tout, l'assurance que vous lui conserverez la situation que la Providence et la générosité de ses ancêtres lui ont faite, d'être, dans les pays étrangers, la protectrice naturelle et comme le représentant officiel des intérêts catholiques.

M. Latty, évêque de Châlons, vient de prendre l'ordonnance suivante :

Attendu que, de l'avis unanime de notre clergé, le péril créé par l'alcoolisme est d'une gravité extrême;

Attendu que tous nos prêtres sont d'accord qu'il y a urgence à lutter contre ce péril par les moyens les plus énergiques, et surtout par l'exemple;

Attendu que, toujours, lorsque la chose publique s'est trouvée menacée par quelque endroit, le clergé français rivalisa d'abnégation et de dévouement avec ceux qui la servirent le mieux, et que, dans l'espèce, il s'agit de sauvegarder tout ensemble les bonnes mœurs, le caractère, le sang, la race, la vie même de la France;

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et confiant dans la religion et le patriotisme de notre clergé,

Nous avons statué et statuons ce qui suit, ordonnant, conseillant ou suppliant :

Art. 1er. Aucuns spiritueux, ni liqueurs fermentées, ne seront servis dans les déjeuners ou dîners de confirmation, et autres repas où nos prêtres nous feront l'amabilité de nous convier.

Art. 2. Aucuns spiritueux, ni liqueurs fermentées, ne seront servis aux repas ou autres réunions communes, dans nos maisons du grand et du petit séminaire et de l'institution Saint-Etienne.

Art. 3. Nos prêtres sont priés de s'abstenir de tout spiritueux et liqueur fermentée dans les repas donnés à l'occasion de leurs conférences décanales ou de leurs fêtes de paroisse.

Art. 4. Nos maisons religieuses sont également priées d'observer la même réserve lorsqu'elles serviront un repas à des prêtres, séculiers ou réguliers, appartenant ou étrangers à notre diocèse.

Art. 5. MM. les curés sont invités à ne point distiller les fruits de leur jardin, quelque usage qu'ils puissent vouloir faire du produit distillé.

Art. 6. Une association libre de tempérance, ayant pour article unique l'abstention de toute eau-de-vie et de toute liqueur distillée, est fondée pour les prêtres de notre diocèse.

Le colonel du 70e d'infanterie, à Vitré, vient d'organiser un concours de sobriété entre les compagnies de son régiment.

L'épreuve durera trois mois. Les compagnies seront ensuite classées d'après le nombre des punitions infligées pour ivresse. Des permissions seront réparties entre les soldats des compagnies reconnues les plus sobres.

On nous écrit de Saint-Etienne :

Nous avons annoncé que, par 15 voix contre 7 et 4 abstentions, le conseil municipal de Saint-Etienne avait voté une proposition tendant à interdire le port de la soutane sur le territoire de la commune. Le maire socialiste, M. Ledin, a voté contre avec son premier adjoint, M. Charpentier, et un membre de la majorité. Les quatre libéraux ont voté contre.

Le maire avait déclaré qu'il restait l'adversaire des cléricaux, mais qu'il devait protester vivement contre une mesure « vexatoire et puérile » qui ne tendrait qu'à discréditer et ridiculiser les socialistes.

Un autre conseiller socialiste, M. Bernier, sans se laisser impressionner par les invectives de la majorité, a combattu énergiquement la proposition.

Je veux, a-t-il dit, laisser à chacun le plus de liberté possible, et un bon socialiste doit être, avant tout et plus que n'importe qui, le partisan et le soutien de toutes les libertés.

Je réclame la liberté d'arborer le drapeau rouge et je ne puis refuser aux autres celle d'arborer une soutane noire.

Le parti socialiste a grandi, à cause peut-être de l'oppression. On a pris contre le socialisme des mesures draconiennes et le socialisme a triomphé. Voulez-vous à votre tour prendre contre ceux que vous avez vaincus ces mesures draconiennes qui les rendront sympathiques à leur tour et vous feront battre par eux?

Je m'intéresse trop à mon parti et je tiens trop à le voir triomphant pour voter ces mesures qui ne peuvent que le diminuer et le rendre critiquable.

Le maire, ayant toutefois déclaré qu'il se conformerait au vote de la majorité, il est probable qu'il prendra un arrêté d'interdiction dans le courant de la semaine.

Dans cette même séance, le conseil municipal de Saint-Etienne a approuvé une décision de sa commission de l'instruction publique qui avait refusé d'acheter des tambours et des clairons pour les enfants d'un groupe scolaire. Un des membres de la majorité socialiste explique qu' « il ne faut pas qu'on donne aux enfants des tambours, car ça leur donne envie d'être militaires ».

La séance a été levée sur ces mots prononcés par un conseiller socialiste : « Décidément, les séances du conseil municipal deviennent grotesques. »

AU JOUR LE JOUR

La libération conditionnelle en 1899

Le ministère de l'intérieur publie aujourd'hui les résultats de l'application de la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle pour l'année 1899.

Ce travail permet de constater que les espérances conçues dès le vote de la loi de 1885 pour l'amendement des condamnés sont encore confirmées par l'exécution de cette loi en 1899.

La diminution de la récidive et même de la criminalité générale constatée par les dernières statistiques judiciaires se fait déjà sentir dans les effectifs des prisons; mais elle ne doit pas affaiblir la somme des libérations accordées.

Elle doit, au contraire, à raison même de sa cause, augmenter la proportion de ces libérés par rapport au chiffre de la population détenue. C'est ce qui s'est produit en 1899, comme le démontrent les tableaux joints à ce rapport.

Le nombre total des libérations conditionnelles pour cette année est de	1.804
Il convient d'en retrancher	92

concédées à des détenus ressortissant au gouvernement de l'Algérie, dont la statistique doit être dressée à part, à raison de la séparation administrative créée par le décret du 4 juin 1898.

Il reste donc pour la France	1.712
libérés conditionnels, au lieu de	1.576
admis à cette faveur en 1898.	
Soit une augmentation de	136

par rapport à l'année précédente.

Les 1,712 libérations accordées en France l'ont été à 1,429 hommes et 283 femmes. Au point de vue de l'âge, ces 1,712 libérés se répartissent ainsi :

Ayant moins de 20 ans	237
Ayant 20 ans et moins de 25	338
Ayant 25 ans et moins de 30	321
Ayant 30 ans et moins de 40	431
Ayant 40 ans et moins de 50	178
Ayant 50 ans et moins de 60	153
Ayant 60 ans et au-dessus	54

Au point de vue du mariage ou du célibat, ils se répartissent de la manière suivante :

Mariés avec enfants	687
— sans enfants	155
Veufs et célibataires avec enfants	126
— — sans enfants	695
Séparés et divorcés avec enfants	34
— — sans enfants	15

Enfin, au point de vue social, les 1,712 libérés se classent ainsi :

Cultivateurs, domestiques de ferme, terrassiers, ouvriers des champs, journaliers, etc.	546
Professions ouvrières et industrielles, manœuvres, métiers urbains	484
Commerçants, négociants, commis, employés, représentants de commerce	289
Domestiques de ville et gens de maison	82
Employés et agents d'administrations et de services divers	73
Professions libérales	56
Marins	21
Militaires	54
Femmes ménagères	67
Sans profession	40

Voici, d'autre part, la série des crimes ou délits qui avaient motivé la condamnation faisant l'objet de la libération conditionnelle :

Vols, escroqueries, abus de confiance, recel	903
Banqueroute frauduleuse, etc., etc.	18
Filouterie d'aliments, banqueroute simple, faux et usage de faux	77
Fausse monnaie	23
Incendies volontaires	33
Viols, attentats aux mœurs, outrages publics à la pudeur	268
Coups et blessures, homicides, assassinats	267
Bigamie	2
Infanticides, suppression d'enfant, avortements	88
Rébellion contre les agents de la force publique, vagabondage, etc.	33

La durée de la peine qui restait à subir jusqu'à la libération définitive est la suivante :

Au-dessous de 3 mois	483
De 3 mois à un an	741
De plus d'une année	488
Plus de 10 ans	»

Au point de vue des moyens d'existence :

864 libérés conditionnels ayant déclaré leur intention de résider et de travailler auprès de leur famille.

544 libérés conditionnels ayant des moyens d'existence par le travail en dehors de leur famille.

92 libérés conditionnels ayant des ressources personnelles suffisantes pour assurer leur existence.

212 libérés conditionnels ayant spécialement invoqué, pour obtenir leur libération, l'appui d'une société de patronage.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Lundi 7 janvier. — La dépression des Açores s'est dirigée sur l'Espagne, et un vaste minimum couvre la péninsule ibérique et l'Algérie.

De fortes pressions s'étendent du nord-ouest de l'Europe au sud-est du continent.

Le vent est assez fort de l'Est sur la Manche et à la pointe de Bretagne, il est faible en Gascogne et fort vers le golfe du Lion.

Des neiges sont signalées en Autriche et sur nos régions de l'Ouest, du Centre et du Sud.

La température est toujours très basse.

Ce matin, à sept heures, le thermomètre marquait —18° à Memel, — 13° à Belfort, — 10° à Paris, +12° à Alger.

On notait — 7° au puy de Dôme, — 12° au mont Ventoux, — 15° au pic du Midi.

En France, un temps très froid est encore probable dans le Nord, avec quelques neiges; dans le Midi, la neige va continuer.

A Paris, hier et ce matin, beau.

Moyenne d'hier, 6 janvier, —8°6, inférieure de 10°8 à la normale.

Depuis hier midi, température maxima, —5°8; minimum de ce matin, —10°9.

Baromètre à sept heures du matin, 764 mm. 5, en baisse très lente à midi.

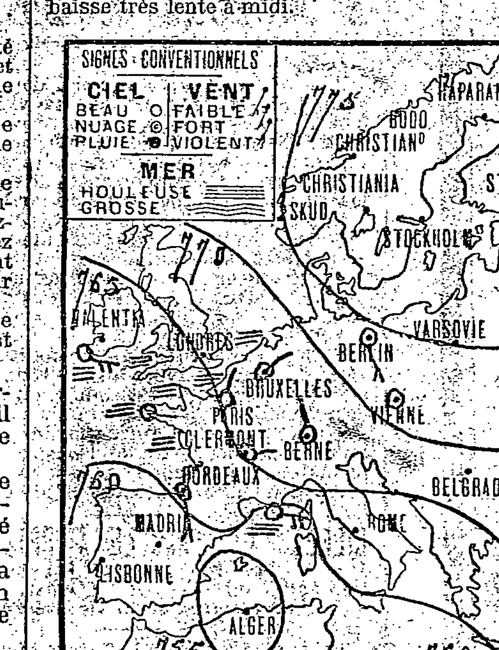

Situation particulière aux ports

La mer est houleuse sur la Méditerranée, belle sur la Manche et l'Océan.

LE FROID. — Il fait ce matin un peu moins froid qu'hier. Néanmoins, la température reste basse. A midi, le thermomètre marque 3° au-dessous de zéro, sur le boulevard des Italiens. Le ciel est d'ailleurs bleu et pur et le soleil darde sur le pavé sec et luisant ses pâles rayons. Dans leurs frêles baraques grelottent les petits industriels des boulevards et, devant eux, le passant va rapidement sans s'arrêter. Les camelots sont les victimes de cette température glaciale, si profitable aux marchands de charbon, aux marchands de fourrure et de lainage.

Ce temps n'est, au reste, pas défavorable à la santé. Il n'a que le défaut d'exposer aux congestions les gens trop sanguins ou de constitution débile.

On ne nous signale pourtant pas de nouveaux cas de congestion à Paris ce matin.

En revanche, à Saint-Denis, où le thermomètre est descendu à 14°3 au-dessous de zéro, on en a enregistré plusieurs.

Un nommé Eugène Dumas, âgé de quarante-trois ans, charretier, employé chez M. Corbette, négociant, demeurant à la Plaine-Saint-Denis, rue du Landy, passait ce matin, vers sept heures et demie, avenue de Paris, quand, pris d'une congestion cérébrale, il tomba sur le pavé; transporté à l'hôpital de Saint-Denis, il y est mort en arrivant.

Vers cinq heures, ce matin, on a trouvé rue de la Briche, près d'un tas d'ordures, le cadavre d'une vieille chiffonnière, la veuve Peroutat, dont la mort, qui remontait à quelques heures seulement, doit être attribuée au froid.

Vers huit heures, le sieur Auguste Labarrère, marinier à bord de la péniche *Ville-de-Marseille*, retenue en ce moment par les glaces dans le bassin du canal de Saint-Denis, a été frappé de congestion et est mort une demi-heure après dans la cabine du bateau, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués par un médecin mandé en toute hâte.

Enfin, vers cinq heures, un maraîcher de Pierrefitte, Antoine Garderet, âgé de quarante-sept ans, qui se rendait à Paris dans sa voiture, a été frappé de paralysie générale à la suite de congestion et est mort en arrivant à son domicile où il avait été transporté en toute hâte.

Partout en province on signale une aggravation du froid, accompagnée, dans certaines régions, de tempêtes de neige.

Depuis hier soir, il neige à Bordeaux, pour la première fois depuis plus de deux ans. La nuit dernière, le thermomètre est descendu à — 8°, et dans la journée il s'est maintenu à — 4°.

A Marseille, en raison de la tempête de neige qui s'est abattue sur la ville, les courses de chevaux au parc Borely ont dû être annulées.

Dans la Lozère une violente tempête de neige sévit depuis hier soir. Toutes les communications sont rendues impossibles.

On nous écrit de Bruxelles que le thermomètre est descendu, dans la nuit de samedi à dimanche, à —14°, à —12° et à —13° pendant la journée d'hier; tous les étangs ont été gelés en une nuit. Cette surprise de l'hiver a fait plusieurs victimes, et l'on a trouvé dans les rues, hier soir, quelques malheureux littéralement gelés : l'un d'eux est mort; les autres ont pu être ranimés.

On mande de Rome que la neige est tombée dans la nuit de samedi à dimanche et que la ville et la campagne sont toutes blanches. Depuis des années, les Romains n'avaient pas vu un pareil spectacle. Les dépêches, du reste, signalent l'apparition de la neige dans toute l'Italie.

Trois mendiants sont morts de froid dans les rues de Naples. Le thermomètre marque —4° centigrades, ce qu'on n'avait pas vu depuis dix ans.

On mande de Vienne que neuf personnes ont succombé au froid intense qui règne en Transylvanie. Deux autres ont également été gelées à Vienne.

A Saint-Pétersbourg, un froid très rigoureux sévit. La relève des agents de service sur la voie publique se fait d'heure en heure, les hommes ne pouvant supporter plus longtemps le froid.

POUR LES PAUVRES. — Nous avons reçu de nos lecteurs, depuis notre appel du 6 octobre dernier, une somme totale de 6,542 fr. 85, sur laquelle somme nous avons prélevé 5,560 fr. que nous avons distribués, après enquête, en une ou plusieurs fois, soit en espèces, soit en objets d'habillement, à 179 familles dont l'infortune nous avait été signalée. D'autre part, et toujours pour notre caisse de charité, nous venons de recevoir de : L. V., 20 fr.; D. S., 20 fr.; M. Henon, 12 fr.; H. B., 30 fr.; Grand Cercle, 300 fr.; L. A. C. D., 10 fr.; ensemble, 392 fr. Mais il faut faire remarquer que le solde n'est pas entièrement disponible, étant destiné à faire face à des engagements que nous avons pris pour aider jusqu'à la fin de l'hiver quelques-unes des personnes dont la détresse était plus particulièrement poignante. Et notre caisse se trouve de la sorte presque dépourvue au moment où la saison se montre rigoureuse et plus que jamais dure aux pauvres gens.

Aussi n'hésitons-nous pas à faire un nouvel et pressant appel à nos lecteurs dont la générosité, nous en sommes certains, voudra bien, une fois de plus, s'exercer en faveur de notre caisse de charité. Il nous sera ainsi possible d'apporter des adoucissements immédiats à des situations vraiment lamentables sur lesquelles, de plusieurs côtés, on a bien voulu appeler notre attention.

Ajoutons que nous avons reçu pour les veuves et enfants des marins naufragés lors des dernières tempêtes, de M. D. abonné, 50 fr., L. V. 20 fr., D. S. 20 fr., A. S. à Cr. 20 fr., René et Edgar 20 fr., A. C. D. 20 fr., ensemble 150 fr. Nous allons transmettre cette somme au maire des Sables-d'Olonne qui veut bien se charger de la répartition des secours pour les familles des naufragés de cette région.

LES EFFETS DU NOUVEAU RÉGIME DES BOISSONS. — Le nouveau régime des boissons a, ainsi que nous l'avons annoncé, provoqué dans divers quartiers des réunions de marchands de vin désireux d'unifier leurs tarifs. C'est ainsi que les débitants du 11e arrondissement se sont réunis la semaine dernière et ont voté l'ordre du jour suivant, qui a été affiché hier dans toutes les rues de cet arrondissement :

RÉUNION DE MARCHANDS DE VIN

Les débitants de vins et liqueurs du 11e arrondissement réunis salle du café de la Mairie ont, après une discussion sur les nouvelles lois régissant les boissons hygiéniques, voté les résolutions suivantes :

1° Augmentation à partir du 6 janvier de 5 centimes par verre sur les apéritifs tels qu'absinthe, quinquina, madère, vermouth, etc.;

2° Maintien des prix actuels sur les cognacs, rhums, marcs, etc.;

3° Diminution de 10 centimes par litre sur les vins ordinaires à consommer et à emporter, de telle sorte que les vins vendus avant la loi 80 centimes le litre soient réduits à 70 centimes; le demi-litre à 35 centimes; le demi-setier à 20 centimes; le cinquième à 15 centimes.

Les vins au-dessous subissent la même diminution. Nous ne diminuerons pas les vins supérieurs, la licence qui nous est imposée ne nous permettant pas une plus forte réduction.

Cette décision a été prise pour éviter la vente de mauvais alcools et dans l'intérêt de la santé publique.

Pour la commission exécutive.
T. VIGNES.

En province, la loi nouvelle soulève des protestations qu'on ne peut enregistrer en détail. A Bordeaux, à Lille, à Nantes, les débitants et cafetiers se réunissent, se groupent en syndicats qu'ils chargent de la défense de leurs intérêts et, en attendant mieux, augmentent les prix de celles de leurs boissons dans lesquelles entre de l'alcool pur.

LES PAVILLONS OSIRIS DES HOPITAUX DE PARIS. — On inaugurera officiellement, dans quelques jours, à la Salpêtrière, un bâtiment nouveau, qu'y a fait construire M. Osiris, le philanthrope bien connu. C'est un pavillon d'opérations chirurgicales, dans lequel va s'installer le service du docteur Segond, mal logé jusqu'ici dans des bâtiments fort vieux et encore plus incommodes.

Le pavillon Osiris, d'aspect très coquet, s'élève au fond des immenses terrains du vieil hospice, dont il est séparé par un vaste potager; un jardin minuscule l'entoure et lui donne l'apparence d'une petite maison de campagne. A l'intérieur, au rez-de-chaussée, cinq chambres d'isolement, une salle d'opération, des laboratoires, etc.; au premier étage, les logements du personnel de garde. Partout, l'air et la lumière entrent à profusion. Le mobilier est de couleur claire, les chambrettes sont gaies; par leurs larges fenêtres, les malades ont vue sur le jardin : on a cherché ainsi et trouvé le moyen de soigner en même temps et leur corps et leur esprit.

C'est au retour d'un voyage en Amérique, où il avait vu nombre de ces pavillons spéciaux, aménagés dans des conditions de luxe et de confortable presque inconnus en France, que le docteur Segond parla de ces installations à M. Osiris. Et celui-ci décida aussitôt d'en doter plusieurs hôpitaux parisiens, car la construction du pavillon de la Salpêtrière n'est qu'un commencement de réalisation du projet de M. Osiris.

D'autres hôpitaux — une dizaine — auront aussi, dans quelque temps leurs pavillons d'isolement qui, dans l'esprit du fondateur, ne devront pas seulement être des pavillons « d'opération », mais aussi des pavillons « d'observation » où seront admis des malades qu'une opération légère sauverait peut-être d'une maladie grave, mais qu'il est nécessaire de bien connaître et examiner, d'abord. L'hospitalisation et l'isolement de ces malades est actuellement impossible : les pavillons nouveaux permettront de combler cette lacune.

LE PORT DE LA SOUTANE. — A propos des arrêtés pris récemment par un certain nombre de maires, relativement au port du costume ecclésiastique, voici un extrait du rescrit notifié le 1er janvier 1901, par le cardinal Richard au clergé du diocèse :

Art. 1er. Tout clerc engagé dans les ordres sacrés est obligé de porter la tonsure et l'habit ecclésiastique, c'est-à-dire la soutane.

Art. 2. Hors de la paroisse et hors des établissements où un ecclésiastique exerce ses fonctions, la soutane pourra être suppléée par une soutanelle noire et à collet droit. Une redingote, de même couleur noire et de forme modeste, ne pourra plus la remplacer à l'avenir.

Art. 3. Nous défendons, sous peine de suspense, à tout ecclésiastique demeurant dans notre diocèse, de paraître, même une seule fois, au dehors, dans toute l'étendue du diocèse de Paris, sans la soutane ou la soutanelle, et nous défendons, sous la même peine, de paraître dans les théâtres en habit ecclésiastique.

Les ecclésiastiques étrangers à notre diocèse, et y célébrant, sont assujettis aux mêmes obligations après un mois de séjour.

1er janvier 1901.

FRANÇOIS-BENJAMIN, CARDINAL RICHARD.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — L'automobile du prince de Broglie, que conduisait le mécanicien du prince, M. Bonville, suivait dans l'après-midi d'hier, vers quatre heures, le boulevard Saint-Germain. A la hauteur de la maison qui porte le numéro 29, il croisa un omnibus de la ligne place de la République-parc de Montsouris, qui venait de s'arrêter. En ce moment précis descendait de cet omnibus le docteur Devillez, qui demeure au quai Henri-IV; l'automobile le heurta violemment et le renversa. Le docteur, en tombant, fut blessé au corps et à la tête; des gardiens de la paix lui firent donner les premiers soins dans une pharmacie voisine, puis le transportèrent à son domicile.

Quant à l'automobile, le choc l'avait fait dévier de sa route; il avait heurté le trottoir et avait versé. Le prince de Broglie ne se trouvait pas dans sa voiture; mais le mécanicien avait été jeté sur le sol; il ne s'est fait que des contusions sans importance et put regagner seul l'hôtel de M. de Broglie.

LA MORT DE M. ET DE Mme TARBÉ DES SABLONS. — M. Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie, accompagné de M. Cornette, commissaire de police, s'est rendu hier à l'hôtel de la rue Ballu. On avait placé de nouveau les cobayes et les oiseaux dans la chambre à coucher. Un de ces derniers était mort.

M. Ogier a emporté le petit cadavre dont il fera l'autopsie et dont il analysera le sang. L'examen des corps des deux oiseaux précédemment morts dans la chambre n'avait révélé, on le sait, aucune trace d'asphyxie par l'oxyde de carbone.

Demain matin, M. Ogier ira de nouveau dans l'hôtel de M. et de Mme Tarbé pour constater les effets de son expérience.

ENLÈVEMENT D'UN ENFANT. — Nous avons raconté hier les circonstances extraordinaires dans lesquelles Mme Godefroy vient d'être mise sur les traces de son fils, qu'avait emmené par erreur, et sur une fausse indication des religieuses de Veuves, Mme Cussonneau, mère d'un autre enfant, également placé à Veuves. Voici les principaux passages du récit que Mme Cussonneau a fait à ce sujet à un des rédacteurs de l'*Aurore* :

Mon fils est depuis deux ans à l'orphelinat de Veuves. Il y a un an, je demandai qu'on me le renvoyât. La mensualité de seize francs que l'on me réclamait pour son entretien était trop forte.

La supérieure m'écrivit d'attendre.

Au mois de novembre dernier, voyant qu'on ne me rendait pas mon enfant, j'écrivis pour le réclamer encore. Le 8 décembre, je reçus une lettre m'informant que mon fils arriverait à la gare d'Orléans à quatre heures quarante-huit. Mais la lettre me fut remise trop tard par le concierge. Je ne pus être à la gare qu'à dix heures du soir.

Là, je m'adressai à un agent qui me renseigna. Un enfant attendait, en effet, depuis plusieurs heures, qu'on vînt le réclamer. On me mena auprès de lui. Je l'embrassai. « Je suis ta maman », lui dis-je. Il paraissait très fatigué, ne parlait pas, semblait indifférent à tout.

On nous mena dans le bureau du commissaire de la gare. « C'est vous la mère de l'enfant? » me demanda le secrétaire. Je lui répondis affirmativement. « Comment t'appelles-tu? » demanda-t-il au petit. Celui-ci ne répondit rien. « Eh bien, lui dis-je, dis ton nom. Tu sais bien, Francis Bulliard ». C'est en effet, le nom du père de mon enfant. « Oui, Francis Bulliard », répéta l'enfant. Le secrétaire n'en demanda pas davantage et je partis avec le petit.

Le soir même, il fut malade. Un médecin, le docteur Parent, qui vint le lendemain, l'examina et le trouva excessivement anémié. Pendant huit jours, je le soignai chez moi. Puis il entra à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. On me le renvoya quelques jours après; mais il n'était pas guéri. Je le remis à l'Assistance publique. Il y entra le 27 décembre.

Or, le 29, je reçus une lettre. Mon fils, de l'orphelinat de Veuves, m'écrivait pour me souhaiter une bonne année. Il était donc resté là-bas. Alors, quel était l'enfant que j'avais pris pour le mien?

J'allai chez une de mes amies, Mme Pecheur, sage-femme, 2, rue des Poissonniers. Elle avait lu dans son journal la disparition du petit Godefroy. « Si c'était lui? me dit-elle. J'écrivis à la supérieure de Veuves. « Oui ou non, mon enfant est-il chez vous? » Le 5 janvier, je reçus une réponse : « Votre fils est toujours à l'asile. Il vous a écrit pour le 1er janvier. »

Le même jour, j'allai chez Mme Godefroy. Et aujourd'hui dimanche nous avons été ensemble à l'Assistance publique et à la sûreté.

Mme Cussonneau explique ensuite qu'elle n'a pas vu son enfant depuis deux ans.

Quant à lui, il ne disait rien. Il semblait abruti (*sic*). Quand je lui posais des questions, il répondait : « Oui..., non..., je ne sais pas... » Il écrivait le nom de mon enfant sur un cahier que je lui avais acheté et même sur ses jouets.

Mme Cussonneau montre en effet une boîte où le nom de Francis Bulliard est écrit d'une main malhabile, et avec une faute d'orthographe : *Buliard*.

Toutefois, poursuit Mme Cussonneau, un jour il dit à une voisine que les sœurs l'avaient mis trois jours au pain sec pour avoir taché un livre. Et, — ce qui prouve qu'il se rappelait fort bien le quartier où habitait sa famille — quand nous revînmes de la gare, il me dit, en me montrant les quais? « C'est le boulevard Sébastopol? — Non, lui dis-je, étonnée. Pourquoi? — Pour rien, répondit-il.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — Un accident de chemin de fer, grave seulement par ses conséquences matérielles, s'est produit hier soir, vers six heures, près de Dijon. Le train de marchandises 4053, venant de cette ville, a été pris en écharpe au moment où il quittait une voie de garage, par un autre train de marchandises, le n° 6061, se dirigeant comme lui vers Mâcon.

L'accident s'est produit à un endroit où la ligne est en fort remblai; six wagons du train tamponné ont été projetés hors la voie et ont descendu ce remblai; deux d'entre eux sont même tombés dans une petite rivière qui longe, en contre-bas, la voie du chemin de fer; mais aucun des agents du train n'a été blessé.

La circulation sur la voie impaire de la grande ligne Paris-Lyon a été interrompue, et un service de pilotage a dû être établi entre la gare de Dijon et la station de Nuits-Saint-Georges.

UN CUIRASSIER TUÉ. — Cette nuit, vers minuit, M. Barrucaud, gérant du débit tenu par M. Montrier, passage Louvet, a tué d'un coup de revolver le cuirassier Eugène Demazières, âgé de vingt-quatre ans, de la caserne Dupleix.

Il résulte de l'enquête ouverte par M. Bouteiller, commissaire de police, que ce drame a eu pour cause une discussion futile, au cours de laquelle Demazières aurait menacé de son sabre le gérant du débit. Celui-ci, pris de peur, aurait fait feu.

Le cadavre du cuirassier a été transporté à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Quant à M. Barrucaud, il a été envoyé au Dépôt.

UN CONSCRIT FÉROCE. — Louis Bocquel, âgé de vingt ans, habitant Campbon (Loire-Inférieure), avait été invité avec plusieurs jeunes gens de la localité à un dîner de conscrits de la classe 1900 chez un de leurs camarades, nommé Ménard. Rendu furieux par la boisson, il se jeta tout à coup sur ses amis, un couteau à la main, et, avant d'être désarmé, frappa trois fois l'un des convives, Louis Dauffray, à la gorge. Le blessé mourut une demi-heure après. Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie de Savenay.

A COUPS DE FUSIL. — Une propriétaire de Corné (Maine-et-Loire), Mme veuve Cécile Hayon, âgée de vingt-neuf ans, était tranquillement occupée à lire le journal chez elle, hier, à neuf heures du matin, lorsqu'elle vit entrer un mauvais garnement du voisinage, Auguste Licois, armé d'un fusil de chasse à un coup. Effrayée, elle se mit à appeler au secours. Licois fit feu sur elle : la charge de plomb atteignit la pauvre femme au côté gauche de la figure, lui crevant l'œil gauche. Elle tomba inondée de sang. Licois rechargea son arme et, avant que sa victime, étourdie, eût pu se relever, tira une seconde fois sur elle et la blessa de nouveau à l'épaule gauche, le plomb faisant balle. Malgré la gravité de ses blessures, Mme Hayon ne perdit pas connaissance. Elle eut l'énergie de se redresser et, se jetant sur son meurtrier, engagea avec lui une lutte corps-à-corps. Licois, ne pouvant recharger son fusil, essayait d'assommer sa victime à coups de sabot. Heureusement, il avait affaire à une femme vigoureuse et brave. Malgré le sang qu'elle perdait, Mme Hayon finit par maîtriser le gredin, le jeta à terre et put sortir de sa maison pour appeler au secours.

Licois, voyant arriver les voisins armés de fourches et de bâtons et les gendarmes de la commune, essaya de se suicider en se tirant un coup de fusil qui lui enleva le nez et une partie du front. Son état est désespéré. Celui de sa victime est très grave.

UN ASSASSINAT. — Notre correspondant de Laon nous télégraphie qu'un crime horrible a été commis à Essigny-le-Grand dans la nuit d'avant-hier. M. Turbot, ancien cultivateur, qui vivait chez ses enfants, auxquels il avait cédé son exploitation, a été retrouvé dans son lit la gorge ouverte par trois énormes entailles qui ont dû amener une mort foudroyante. Le vol a été le mobile du crime, car on a fouillé partout. Les enfants de M. Turbot étaient partis pour Bohain. On a trouvé au cours des investigations que M. Turbot avait dû recevoir quelqu'un qui avait couché dans un lit voisin. Sur la table se trouvaient un litre d'eau-de-vie et deux verres dans lesquels on avait bu du café. Le parquet de Saint-Quentin suit la piste d'un individu qui serait descendu du train venant d'Essigny.

MEURTRE. — On nous télégraphie de Bordeaux :

Vendredi soir, au village de Rance, commune de Pellegrue, au milieu des bois, un meurtre a été commis par le sieur Roux, âgé de vingt-huit ans, métayer, sur la personne du nommé Paillet, âgé de quarante-deux ans, propriétaire-cultivateur à Rance.

Une inimitié divisait Paillet et Roux, dont les habitations sont voisines; maintes fois, Paillet avait interdit à Roux le passage sur sa propriété.

Vendredi, Paillet était occupé à couper du bois sur sa propriété, lorsque survint Roux, armé d'un fusil de chasse; une vive altercation s'éleva entre eux; Roux, furieux, coucha en joue Paillet et lui tira à bout portant un coup de fusil à la tête. Paillet tomba comme une masse, perdant son sang à flots. Le meurtrier prit aussitôt la fuite.

Paillet a succombé samedi matin au milieu d'atroces souffrances.

Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie de Pellegrue et enfermé dans la chambre de sûreté de la caserne en attendant son transfert à La Réole.

UN ÉVÉNEMENT TRAGIQUE, nous télégraphie notre correspondant de Cannes, entouré de circonstances mystérieuses, s'est produit hier soir à la gare de Cannes.

Après le passage d'un train venant de Marseille, à 5 h. 53, on trouva sur la voie n° 1 le corps d'un jeune homme paraissant âgé de vingt ans, coupé en deux.

Il semble résulter de divers papiers trouvés dans les vêtements que la victime est un nommé Pierre Bonfredi, demeurant à Nice, 3, rue Alphonse-Karr.

INFORMATIONS DIVERSES

— Les membres de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen sont priés de faire parvenir le plus tôt possible leur cotisation pour l'année 1901, au siège de la Ligue, rue Jacob, 1.

Leur carte sera immédiatement envoyée.

Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

— M. Emile Deschanel reprendra son cours au Collège de France le mercredi 9 janvier, à deux heures précises.

— L'administration Dufayel vend par abonnement dans plus de 400 magasins de Paris et province tous les articles nécessaires aux besoins de la vie. La brochure explicative est envoyée franco à toutes personnes qui en font la demande. Tous les jours nombreuses attractions.

LIBRAIRIE

Tous nos lecteurs qu'étonnent les nouvelles incursions des Boers devront lire *Dix mois de campagne chez les Boers*, par un ancien lieutenant du colonel de Villebois-Mareuil, paru chez les éditeurs Calmann-Lévy. Des illustrations inédites et un texte des plus attrayants les feront pénétrer dans l'intimité de ces héros et rien ne saurait égaler la saveur de réalité qui se dégage des piquantes anecdotes qui fourmillent dans cet intéressant ouvrage.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LES ASSURANCES DOTALES

Tout père de famille se préoccupe de l'établissement de ses enfants.

Pour cela, la constitution d'une dot s'impose.

Au moyen de sommes modiques prélevées sur ses ressources et confiées à une bonne compagnie d'assurances comme la Nationale, le père de famille pourra, au moment voulu, donner à ses enfants le capital nécessaire à leur établissement.

Au moyen d'une prime annuelle de 121 fr. 50 versée au moment où l'enfant atteint sa première année, la Nationale garantit un capital de 5,000 francs payable à l'âge de vingt-cinq ans.

La Nationale, compagnie d'assurances sur la Vie, 18, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Agents généraux dans tous les arrondissements de France.

CORYLOPSIS DU JAPON * L.T. PIVER. 10, Bd de Strasbourg PARIS.

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 7 janvier. — Bestiaux. — Vente facile sur le gros bétail, calme sur les veaux et les moutons, mauvaise sur les porcs.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qté	2e qté	3e qté	Prix extrêmes viande nette	Prix extrêmes poids vif
Bœufs	3.438	3.265	1 44	1 23	» 93	» 87 à 1 50	» 58 à » 98
Vaches	1.472	1.291	1 37	1 09	» 90	» 84 1 43	» 54 » 94
Taurx.	314	289	1 18	» 03	» 83	» 77 1 24	» 50 » 86
Veaux	1.490	1.268	2 10	1 84	1 60	1 55 2 18	1 18 1 66
Moutons	22.665	20.094	2 »	1 75	1 50	1 45 2 10	1 02 1 60
Porcs	4.581	4.581	1 34	1 30	1 26	1 22 1 38	» 70 » 90

Peaux de mouton selon laine ... 1 75 à 6 50

52 vaches laitières vendues de 335 à 740 francs

Entrées au sanatorium le 4 janvier : 346 moutons allemands, 276 autrichiens.

Réserve aux abattoirs, le 6 janv. : 487 bœufs, 225 veaux, 2,512 moutons.

Entrées depuis le dernier marché : 671 bœufs, 1,487 veaux, 4,122 moutons, 441 porcs.

Renvois figurant dans les arrivages : 64 bœufs.

Peaux. — Moyenne des prix obtenus aux ventes publiques mensuelles de la boucherie de Paris :

	Moyenne des 12 mois 1900	Moyenne des 12 mois 1899	Hausse sur 1899	Baisse sur 1899
Gros bœufs	45 42	45 70	» 28	» »
Moyens bœufs	45 48	44 43	» »	1 05
Légers bœufs	41 74	43 24	1 50	» »
Vaches lourdes	44 30	44 13	» »	» 17
Vaches légères	44 44	45 87	1 43	» »
Taureaux	38 59	37 78	» »	» 81
Veaux moyens	70 45	72 69	2 24	» »
Veaux légers	78 67	79 43	» 76	» »
Veaux extra-lourds	55 82	60 50	4 68	» »

Prix par 50 kilos.

LE NOUVEAU CABINET DENTAIRE
H. James MILLER, 24, rue de l'Arcade.

La reconstitution intégrale des dentitions délabrées, la pose des dents artificielles sont faites une fois pour toujours, sans opération chirurgicale ni aucune sensibilité, par les procédés H. JAMES MILLER, perfectionnés sans cesse sur ses méthodes jadis célèbres de dents sans plaque, ressort, ni crochet. Les trop nombreuses grossières imitations ont rendu cet avis obligatoire.

Aux SOURDS
Appareils ACOUSTIQUES Infaillibles
dans tous Cas de Surdité. CATALOGUE FRANCO.
FRANCK-VALÉRY, 25, Boul^d des Capucines, Paris.

Wynand Fockink
AMSTERDAM fondée en 1679
CURAÇAO, ANISETTE, CHERRY BRANDY, etc.
Dépôt unique : 2, Rue Auber — PARIS
MEMBRE DU JURY A L'EXPOSITION DE PARIS 1900

SIROP A L'ACIDE PHÉNIQUE du Dr DECLAT
Contre GRIPPE - TOUX - RHUMES - INFLUENZA, etc.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 8 JANVIER 1901

LA MUSIQUE

La saison lyrique. — Pourquoi les théâtres se reposent. — Quelques historiettes. — Plus de chanteurs. — C'est la faute à Wagner. — Concerts Lamoureux.

Voici janvier : la saison est inaugurée depuis trois mois, et nulle pièce nouvelle n'a encore paru sur une de nos scènes lyriques parisiennes. C'est à peine si nous en verrons venir une avant le début du mois prochain. Mais alors tout changera; les nouveautés succéderont aux nouveautés, et nous serons accablés de premières représentations. Accablés est une façon de parler. N'aurait-il pas été possible de distribuer plus équitablement ces fêtes entre les diverses époques de l'année? Rien au commencement, tout à la fin : c'est trop d'inégalité. La « Trêve de l'Exposition » dure plus que de raison; les théâtres doivent être aujourd'hui reposés des fatigues d'antan, et leur repos va jusqu'à la torpeur. Il est vrai que, selon certains récits, cette torpeur n'est pas entièrement volontaire; ce n'est pas le désir de changer l'affiche qui ferait défaut, mais bien le moyen. On conte des choses surprenantes sur la difficulté, par le temps bizarre où nous sommes, de découvrir des interprètes pour les rôles les plus ordinaires. Une de nos scènes musicales avait l'intention d'offrir en automne à ses abonnés une reprise de *Mireille* et une reprise de *Don Juan* : ce sont là des œuvres d'une nouveauté modérée; mais il est bon que *Don Juan* reprenne au répertoire une place qu'il n'aurait pas dû quitter; et, pour rendre plus vif l'intérêt de *Mireille*, on devait rétablir le tableau du Rhône, depuis longtemps supprimé. C'était à merveille. Il ne restait plus qu'à choisir des interprètes : on en chercha. Malheureusement, si l'on en croit le bruit qui court, cette recherche se serait trouvée plus malaisée qu'on ne pensait. On aurait vainement passé en revue toute la troupe du théâtre : aucune dona Anna ne s'y serait révélée. Vainement aussi l'on aurait exploré Paris et la province entière; nulle dona Anna n'aurait paru à l'horizon. On s'en serait alors allé jusque dans les pays étrangers, toujours en quête d'une dona Anna. On aurait un moment cru la rencontrer à Bruxelles; faux espoir. C'est en Allemagne seulement qu'on l'aurait enfin découverte, sous les traits de Mme Lilly Lehmann. Mais d'autres engagements tiendraient Mme Lilly Lehmann pendant tout l'hiver; et c'est pourquoi les Parisiens ne verraient *Don Juan* qu'au printemps... L'histoire de *Mireille* serait plus divertissante encore. On n'aurait eu d'abord aucune inquiétude sur la distribution des rôles; ni vous ni moi n'en aurions eu davantage. Trouver une Mireille à l'Opéra-Comique : la belle affaire! Et l'on en aurait trouvé plusieurs, en effet : gentilles cantatrices, voix fraîches, figures aimables, sorties depuis peu du Conservatoire avec leur premier prix; de loin, c'était parfait. Mais, à y regarder de plus près, on se serait aperçu d'une chose gênante : c'est que pas une d'elles n'était capable de chanter comme il faut la valse du troisième acte. Après quelques tentatives désastreuses, on aurait envoyé une ambassade chez la veuve de l'auteur de *Mireille*, pour demander de « couper » cette valse redoutable. La veuve de l'auteur aurait refusé, ce qui était son droit et même son devoir : quel que soit le prix de la valse en question, elle existe et l'on doit la chanter. Devant ce refus, on aurait pris une décision pénible : remettre à plus tard la reprise projetée, afin que la gentille cantatrice chargée de tenir le rôle principal eût le temps d'étudier la valse. Et c'est pourquoi les abonnés de l'Opéra-Comique ne verraient *Mireille* qu'au printemps.

J'ignore si ces deux *récits*, dont se divertit présentement la partie du public qui touche de près aux théâtres, sont pleinement exacts; il se peut qu'on les ait embellis en quelques-uns de leurs détails, qu'on les ait ornés et composés. Cela n'importe guère. L'essentiel, ce n'est pas qu'ils soient entièrement vrais; c'est qu'ils soient entièrement vraisemblables; c'est qu'ils paraissent un clair et frappant symbole de l'état actuel du chant en France; c'est que chacun, se remémorant les talents des récentes élèves de notre enseignement officiel, se dise aussitôt : « En effet, aucune de ces jeunes personnes ne doit savoir chanter correctement la valse de *Mireille* », et « Evidemment, il n'existe à Paris pas une dona Anna »; c'est que tout le monde s'explique aisément l'impérieuse nécessité, pour le premier cas, de laisser aux cantatrices le loisir de poursuivre leurs études, et pour le second, le plus grave, d'aller tout de suite quérir à l'étranger une Allemande quinquagénaire. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que l'Opéra-Comique soit le seul de nos théâtres où l'on se trouve exposé à ces mésaventures; la situation est la même à l'Académie nationale de musique. On a coutume de s'y plaindre, et non sans bonnes raisons et exemples à l'appui, que le Conservatoire ne fournisse plus, depuis quelques années, à bien peu d'exceptions près, que des recrues inutiles; des chanteurs à la voix mal posée, et plus ruinée après deux années de travail dans la classe que celle de leurs aînés après quinze ans de services à la scène; des chanteurs entièrement dénués d'habileté professionnelle, de virtuosité et d'art, incapables d'exécuter proprement le trait le plus simple, le *grupetto* le plus élémentaire, de faire un trille à peu près correct, dont les battements soient à peu près égaux; des chanteurs qui ne savent point dire, déclamer ni phraser, qui en un mot ne savent rien, et dont on ne sait soi-même que faire. On s'y demande non sans inquiétude ce que réserve un avenir qui s'annonce de la sorte; où et comment on pourra découvrir des artistes et recruter la troupe future. On n'y a peut-être pas encore vu de chanteuses légères se dérober devant l'obligation d'interpréter la valse de *Roméo* ou l'air de la reine de Navarre, ce qui est proprement leur métier; mais on le verra; on s'attend à le voir. L'état des choses est donc en tous lieux pareil : l'enseignement du chant ne produit chez nous plus de chanteurs.

A quoi tient cette surprenante décadence? Beaucoup de personnes qui la constatent et s'en lamentent répondent volontiers d'un seul mot : au wagnérisme. Si nos chanteurs ne savent plus leur métier, si l'on néglige de leur apprendre les éléments de leur art, si l'on dédaigne les exercices, les vocalises, tout ce qui forme et assouplit la voix, la faute en est à Wagner seul, à cette musique dépourvue de traits, de vocalises, d'ornements, de *cantabile*, réduite au solfège et à la déclamation, et que l'on peut interpréter sans savoir véritablement chanter, pourvu que l'on ait des poumons solides et que l'on suive la mesure battue par le chef d'orchestre. Les études techniques d'autrefois sont devenues inutiles : Wagner a tué le chant. C'est l'opinion commune; elle me paraît fausse de tout point. D'abord, il ne suffit pas du tout d'avoir de bons poumons et de suivre la mesure pour être un bon interprète de Wagner; et, là comme ailleurs, on distingue à merveille celui qui sait chanter et celui qui ne le sait pas. (Au reste, quand même il serait vrai que l'art du chant est superflu dans le drame wagnérien, Wagner n'est pas toute la musique; pour Mozart, pour Gluck, pour Beethoven ou pour Weber, il est aussi nécessaire que jamais de savoir chanter.) Puis, en vérité, la musique de Wagner a-t-elle tant d'influence sur notre enseignement du chant? Comment s'exercerait cette influence? Jamais au Conservatoire, en aucun concours, on n'entendit une note de quelque œuvre wagnérienne que ce soit; et il est bien probable qu'il en va de même dans le travail quotidien des classes. Si donc le chant français se meurt, ce n'est pas Wagner qui l'a tué : il a un alibi. Enfin, où voit-on que les œuvres wagnériennes soient funestes à la voix et au chant? Mlle Bréval et M. Delmas, qui tant de fois ont interprété la *Valkyrie* et les *Maîtres chanteurs*, ont-ils pâti de leur familiarité avec le dieu de Bayreuth? Et, lorsqu'il faut trouver une dona Anna, qui va-t-on chercher? Mme Lilly-Lehmann, cantatrice wagnérienne par excellence, qui figurait en 1876, à la première représentation de la *Tétralogie*, une des Filles du Rhin, qui s'éleva peu à peu jusqu'à tenir le personnage de Brunnhilde elle-même, et qui garde à cinquante ans, avec la voix la plus égale, l'art le plus classique et le plus parfait. Non, Wagner ne *tue* point les chanteurs, pas plus qu'il ne tue le chant. Si l'art français paraît sur ce point en décadence, c'est ailleurs qu'il en faut chercher la cause. Elle est dans la faiblesse à la fois des maîtres et de l'enseignement officiels; de maîtres choisis pour la plupart parmi des artistes obscurs et médiocres, incapables d'apprendre à autrui ce qu'ils n'ont jamais su faire eux-mêmes, et d'un enseignement sans méthode, sans principes, sans traditions, étranger à la sévère discipline de l'ancien chant italien, adonné à de petites pratiques superficielles, confiné dans l'étude des œuvres lamentables qui furent écrites entre 1830 et 1870, œuvres en même temps inutiles à l'art du chant et nuisibles à l'éducation des élèves. Nous jugeons chaque année les effets de cet enseignement aux concours du Conservatoire... Mais c'est là un sujet sur lequel je reviendrai quelque jour à loisir.

Hier, au concert Lamoureux, M. Chevillard eut la bonne pensée de donner une nouvelle audition des deux *Nocturnes* de M. Claude Debussy, *Nuages* et *Fêtes*, que je n'avais pu entendre d'abord. L'exquise musique, et l'exquis musicien! Cela est à la fois d'un raffinement extrême, d'une étrangeté singulière, et du naturel le plus rare; je veux dire que ce raffinement et cette étrangeté sont naturels et comme innés à M. Debussy, et qu'il ne pourrait, semble-t-il, écrire autrement qu'il fait. Et la jolie, fine et profonde peinture des choses qu'on trouve en ces deux courtes pièces! Les subtiles sensations de la nuit, du vent, des nuages passant dans le ciel que donne la première! L'éblouissante et délicate impression de danses, de lumières et de bruits lointains qu'on emporte de la seconde! Et cela est fait on ne sait avec quoi : des thèmes très courts; de petites touches de couleur que pose çà et là un instrument, comme un pinceau léger; et les effets de timbres les plus neufs, les plus piquants; et les modulations les plus imprévues, les plus audacieuses et les plus gracieuses ensemble : tel un chat, dont tout mouvement, même vif, brusque, ou violent, reste toujours de la grâce. De tous les musiciens de ce temps, aucun n'est plus heureusement doué que M. Debussy, aucun n'est plus inimitable. Pourquoi faut-il que tant de bons jeunes hommes s'efforcent d'imiter la grâce un peu perverse du chat?... A ce même concert, M. Cortot a exécuté le sublime *concerto* pour piano (en *sol* majeur), de Beethoven, avec un style, une intelligence, une émotion vraiment dignes de l'œuvre. Ainsi que M. Risler, ce jeune pianiste est élève de M. Diémer; deux élèves pareils suffiraient à la gloire d'un maître...

M. Hollmann, violoncelliste éminent, joua un concerto de sa composition, simple œuvre de virtuose... Et Mme Blanche Marchesi chanta les deux airs illustres d'*Alceste*; si Mme Marchesi avait du style, de la sensibilité vraie et une voix juste, je ne trouverais nul inconvénient à lui entendre interpréter Gluck.

PIERRE LALO.